

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 1<sup>er</sup> février 2005, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

**SONT PRÉSENTS :** mesdames et messieurs les commissaires Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Johanne de Villers, Normand Dufour, Manon Handfield, Claude Henri, Jean-François Houle, Monique Lalonde, Alain Langlois, Lucie Legault, Marc-André Lehoux, Yvan Noël, Jean-François Rabouin, Yvan Rioux, Hélène Roberge, Joel Santos, Paul St-Onge, Line Tessier, Alain Villemure ainsi que Hélène Leblanc et Diane Miron, représentantes du Comité de parents.

**ÉTAIENT ABSENTS :** monsieur Joël Boucher et madame Denise Tremblay.

**ABSENCES NOTIFIÉES :** madame Louise Séracino et monsieur Paul St-Amand.

Assistent également à cette séance : mesdames Monique Hébert, directrice générale, Claude Boivin, directrice générale adjointe, France Langlais, directrice par intérim du Service des ressources éducatives et messieurs Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Alain Gauthier, secrétaire général, Yvan Gauthier, directeur général adjoint, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, Pierre Massicotte, directeur du Service de l'organisation scolaire et Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines.

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Suzanne Chartrand, présidente, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

## **2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**C-124-02-05** Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal :
  - séance en ajournement - 30 novembre 2004 ;
  - séance ordinaire - 7 décembre 2004 ;
  - séance extraordinaire - 14 décembre 2004 ;
  - séance en ajournement - 18 janvier 2005.
4. Affaires en cours :
  - 4.1. Suivi à la dernière séance
  - 4.2. Rapport de la présidente.

5. Parole au public.
6. Affaires reportées et affaires nouvelles :
  - 6.1 Demande de révision d'une décision touchant un élève
  - 6.2 Financement des écoles publiques
  - 6.3 École Marie-Rose à Beloeil (pavillon I) / demandes de location
  - 6.4 Dénonciation du protocole d'entente avec la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.
7. Information :
  - 7.1 Planification stratégique 2004-2007 / plan opérationnel
  - 7.2 Plan d'action de lecture à l'école
  - 7.3 Négociations nationales / état de situation
  - 7.4 Comités / membres et calendrier des rencontres 2004-2005
  - 7.5 Projet «Citoyens du monde».
8. Affaires diverses.
9. Parole au public.
10. Parole aux membres du Conseil.
11. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### 3. REVUE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

#### ▪ Séance en ajournement - 30 novembre 2004

**C-125-02-05**

Il est proposé par monsieur Yvan Rioux d'adopter le procès-verbal de la séance en ajournement tenue le 30 novembre 2004, avec les modifications suivantes :

- au point 6.3, y lire « *la vente* » au lieu de l'achat;
- monsieur Jean-François Houle a quitté l'assemblée «*avant l'étude du point 6.8*».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

À l'occasion de la revue des derniers procès-verbaux des séances du Conseil des commissaires, monsieur Alain Langlois souligne sa dissidence relativement à la résolution portant sur le congédiement de M. Nabil Andraos.

#### ▪ Séance ordinaire - 7 décembre 2004

**C-126-02-05**

Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2004, avec les modifications suivantes :

- à la page 066, 2<sup>e</sup> alinéa, y lire : « *on déplore la décroissance de la clientèle des écoles publiques par rapport à celle des écoles privées* »;
- à la page 070, point 6.3, enlever la phrase « *Il pense que le travail des commissaires dans ce dossier a été insuffisant* »;
- sitôt après l'adoption de la résolution C-106-12-04, y lire « *M. Jean-François Houle quitte l'assemblée* ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

▪ **Séance extraordinaire - 14 décembre 2004**

**C-127-02-05**

Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2004 et ce, tel que rédigé.

Votent en faveur : 17

S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

▪ **Séance en ajournement - 18 janvier 2005**

**C-128-02-05**

Il est proposé par monsieur Paul St-Onge d'adopter le procès-verbal de la séance en ajournement tenue le 18 janvier 2005, avec la modification suivante :

- à la résolution C-122-01-05, y lire « 16 900 m<sup>2</sup> » au lieu de 169 000 m<sup>2</sup> et « 2,00 \$ plus les frais d'arpentage » au lieu de 1,00 \$.

Votent en faveur : 17

S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

#### **4. AFFAIRES EN COURS**

##### **4.1 Suivis à la dernière séance**

La directrice générale, madame Monique Hébert, fait rapport sur certains dossiers, en particulier :

- les critères d'admission et d'inscription à l'École d'éducation internationale;
- «Réussite Montérégie»;
- le financement des écoles publiques;
- une plainte d'un citoyen sur la vitesse et la conduite des autobus scolaires.

##### **4.2 Rapport de la présidente**

Madame la présidente, Suzanne Chartrand, passe en revue les principales activités et événements auxquels elle a participé depuis le 2 novembre 2004.

#### **5. PAROLE AU PUBLIC**

Madame Johanne Pomerleau, présidente du Syndicat des professionnelles et professionnels des commissions scolaires de la Montérégie, accompagnée de plusieurs professionnelles et professionnels des commissions scolaires des Patriotes et Marie-Victorin, s'adresse à mesdames et messieurs les commissaires. Elle fait lecture d'un texte sur la négociation de la convention collective en cours. Elle réfère aux revendications syndicales sectorielles. Ledit texte est ensuite distribué aux membres du Conseil.

Madame Marie-Claude Martel, mère de l'élève faisant l'objet d'une demande de révision qui sera entendue ci-après, en 6.1, demande que ce point ne soit pas traité à huis clos, mais en assemblée publique. La présidente, madame Suzanne Chartrand, explique aux parents la procédure de huis clos qui sera suivi ce soir.

*Monsieur Paul St-Onge s'absente de l'assemblée.*

## 6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :

### 6.1 Demande de révision d'une décision touchant un élève

#### Huis clos

**C-129-02-05** Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin que l'assemblée se poursuive à huis clos.  
Il est 20 h 20.

#### Retour à l'assemblée publique

**C-130-02-05** Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin que l'assemblée redevienne publique.  
Il est 21 h 20.

Considérant la décision de la direction de l'école secondaire De Mortagne relativement au retrait d'un élève inscrit au programme Sport-études ;

Considérant les avis des parents, du directeur et du directeur adjoint de l'école entendus par le Comité de révision ;

Considérant la révision administrative réalisée par le Service des ressources éducatives ;

**C-131-02-05** Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin de maintenir la décision de la direction de l'école De Mortagne à l'effet d'exclure l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-022-02-05 du programme Sport-études pour l'année scolaire 2004-2005.

Votent en faveur : 16  
S'abstiennent de voter : 2

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

*Monsieur Claude Henri quitte l'assemblée.  
Monsieur Paul St-Onge se joint à l'assemblée.*

### 6.2 Financement des écoles publiques

La présidente, madame Suzanne Chartrand, présente le dossier susmentionné.

Considérant les récents débats au regard du financement des écoles privées ;

Considérant que les écoles publiques ne sont pas confessionnelles et ce, dans le but de favoriser une plus grande équité et une plus grande pluralité de services et l'intégration de toutes les communautés formant notre société ;

Considérant le mémoire présenté dans le cadre du projet de Loi 73 par la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires (ADIGECS), où il est précisé que :

«...

La FCSQ et l'ADIGECS estiment que pour répondre à la demande croissante des élèves et des parents pour ce type de projets et d'activités, les commissions scolaires doivent disposer de ressources supplémentaires afin de permettre la plus grande accessibilité possible des élèves des écoles publiques à ces programmes et activités ;

La FCSQ et l'ADIGECS estiment que le réseau public est traité inéquitablement par rapport au réseau privé qui sélectionne à outrance les élèves les plus performants et qui peut charger des frais illimités aux parents».

**C-132-02-05** Il est proposé par monsieur Yvan Rioux :

- 1) de réaffirmer le principe d'école publique non confessionnelle et pluriethnique ;
- 2) de demander au gouvernement du Québec de revoir à la hausse le financement des écoles publiques et de réduire le financement des écoles privées ;
- 3) de demander à la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) d'assurer un suivi auprès du gouvernement du Québec ;
- 4) de transmettre copie de cette résolution aux députés du territoire de la Commission scolaire des Patriotes ainsi qu'à l'ensemble des commissions scolaires du Québec.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

*Messieurs Jean-François Rabouin et Joel Santos s'absentent de l'assemblée.*

### **6.3 École Marie-Rose à Beloeil (pavillon 1) / demandes de location**

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné. Une discussion s'ensuit sur le sujet en titre.

Considérant l'offre de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes n'a pas statué sur l'utilisation à long terme de cet immeuble ;

Considérant les coûts moyens de location de ce secteur ;

Considérant les besoins en espaces de stationnement pour la garderie de l'école Saint-Mathieu ;

Considérant les besoins d'entreposage de la Commission scolaire ;

Considérant que l'offre de la Régie intermunicipale est inférieure à la valeur du marché ;

**C-133-02-05** Il est proposé par monsieur Yvan Rioux :

- D'accepter l'offre de location pour un montant de 8 333,33 \$ par mois, plus taxes, débutant le ou vers le 1<sup>er</sup> avril 2005, pour une période de six mois, avec une possibilité de prolongation au même tarif mensuel pour une durée maximale de six mois supplémentaires.
- Que les coûts d'entretien sanitaire soient aux frais de la Régie.
- Que la Commission scolaire se réserve un espace d'entreposage de 100 m<sup>2</sup>.
- Que la Commission scolaire se réserve cinq espaces de stationnement au pavillon II pour répondre aux besoins du service de garde de l'école Saint-Mathieu.
- Que les coûts d'aménagement soient aux frais du locataire et sujets à l'approbation de la Commission scolaire.

Votent en faveur : 14

Vote contre : 1

S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

Par ailleurs, les membres du Conseil conviennent de ne pas considérer la demande de location de la garderie «*Terre des Tournesols*» vu que la Commission scolaire n'a pas encore pris de décision quant à l'utilisation à long terme de l'école Marie-Rose.

*Messieurs Jean-François Rabouin et Joel Santos se joignent à l'assemblée.*

#### **6.4 Dénonciation du protocole d'entente avec la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant les orientations retenues par le Conseil des commissaires en décembre 2001 et renouvelées en mars 2004 ;

Considérant que le protocole d'entente actuel est en vigueur depuis le 11 juillet 1989 ;

Considérant que l'intention d'y mettre un terme doit être signalée au moins deux mois à l'avance ;

Considérant la demande de dénonciation du conseil d'établissement de l'école Georges-Étienne-Cartier ;

#### **C-134-02-05**

Il est proposé par madame Manon Handfield que le protocole d'entente existant entre la Commission scolaire des Patriotes et la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu soit dénoncé dès maintenant et qu'un nouveau protocole soit négocié avec l'accord du conseil d'établissement de l'école Georges-Étienne-Cartier pour être appliqué dès le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **7. INFORMATION :**

#### **7.1 Planification stratégique 2004-2007 / plan opérationnel**

En lien avec le plan stratégique 2004-2007 adopté par le Conseil en juillet dernier, les membres de la direction générale déposent, à titre d'information, le projet de plan opérationnel, lequel sera soumis au Comité consultatif de gestion le 10 février prochain.

#### **7.2 Plan d'action de lecture à l'école**

Des informations sont apportées concernant le plan d'action sur la lecture à l'école du ministère de l'Éducation.

#### **7.3 Négociations nationales / état de situation**

Compte tenu des perturbations qui pourraient survenir dans nos établissements suite aux moyens de pression des syndicats dans le cadre des négociations nationales, le directeur du Service des ressources humaines avise les membres du Conseil qu'il mettra en place les moyens requis pour assurer un fonctionnement adéquat en pareille situation.

#### **7.4 Comités / membres et calendrier des rencontres 2004-2005**

Dépôt du calendrier des rencontres 2005 des comités de travail du Conseil des commissaires.

#### **7.5 Projet «Citoyens du monde»**

Une collecte de fonds pour les victimes du tsunami survenu en Asie le 26 décembre dernier a été organisée dans nos écoles primaires et secondaires désireuses d'y participer. Un rapport à cet effet est donc déposé.

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

Un rapport sera présenté sur le taux de réussite des élèves de Contrecoeur.

On reverra la contribution volontaire demandée aux parents des élèves fréquentant l'École d'éducation internationale et les écoles à volets particuliers offrant l'éducation internationale.

### **9. PAROLE AU PUBLIC**

Néant.

### **10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

- Un suivi est demandé concernant le poste de directeur ou directrice du Service des ressources éducatives.
- Madame la présidente annonce l'objet d'une séance de travail du Conseil qui se tiendra le 8 février prochain.
- Des dates sont annoncées pour la tenue d'une rencontre du Comité d'éthique et de déontologie.
- On dépose une lettre reçue aujourd'hui même d'un contribuable, monsieur Hermann Desjardins, concernant la taxe scolaire.
- On annonce qu'une plainte a été reçue pour laquelle le Comité d'éthique et de déontologie devra se rencontrer à brève échéance.
- Rencontres de secteur / on note la grande qualité de la présentation qui a été faite le 26 janvier dernier et on demande aux commissaires d'être davantage présents lors de ces rencontres.

#### **Huis clos**

**C-135-02-05**

Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin que l'assemblée se poursuive à huis clos.  
Il est 23 h 07.

#### **Retour à l'assemblée publique**

**C-136-02-05**

Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin que l'assemblée redevienne publique.  
Il est 23 h 18.

## 11. LEVÉE DE LA SÉANCE

**C-137-02-05** À 23 h 20, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

présidente

---

secrétaire général

AG/ag